

Délibération 2.01
**Approbation du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité
des services au public de la Seine-Maritime**

Intervention d'Alban BRUNEAU

Monsieur le Président,

Nous souscrivons aux éléments présents dans ce rapport qui nous dresse un état des lieux précis de la situation dans notre département, et je tiens à saluer le gros travail des services qui ont réalisé ce document.

Nous ne pouvons qu'être en accord avec la volonté d'améliorer l'accessibilité des services au public, pour tous, partout et tout le temps.

Cependant, l'obligation d'un tel schéma prévu par la loi NOTRe doit aussi nous interroger sur les raisons qui conduisent à une telle nécessité.

Accessibilité, proximité et services au public étaient, il y a quelques décennies, des synonymes... Aujourd'hui, trop souvent ils sont antagonistes, au point qu'il faille des schémas pour les accoler de nouveau.

Cette nécessité de mettre en place des dispositifs pour corriger l'inaccessibilité à des services utiles, indispensables même, pour une partie de nos concitoyens, nous renvoie évidemment à l'incapacité des politiques néolibérales, pratiquée depuis plusieurs décennies à améliorer la vie des gens. Pires, elles les dégradent.

Pour la première fois dans notre histoire, la progression des richesses, qui atteint un niveau record en France, ne s'accompagne pas d'une progression du progrès social, du bien-être, pour une large partie de la population.

La proximité s'estompe, les services s'éloignent ou se tarifent, on fusionne, on regroupe, on concentre et les gens ne s'y retrouvent plus.

Le numérique, le développement des techniques, plutôt que de venir compléter utilement des accueils physiques, des accès directs, des liens humains, sont utilisés pour les remplacer.

On parle chiffres, quotas, ratios, masse critique pour apprécier l'utilité de maintenir ces accès directs de proximité. On juge la relation humaine et la proximité sous l'emprise du coût, de l'économie à réaliser, de la rentabilité budgétaire, en oubliant qu'elle demeure d'abord et avant tout un investissement. Une garantie d'équilibre pour la société.

Et les élus qui devraient unanimement porter l'aspiration des citoyens à plus de proximité et d'humanité, se transforment pour certains, pour beaucoup trop d'entre eux, en comptables. Puis ils nous invitent à définir des schémas pour venir corriger les effets indésirables de leurs propres décisions, ou de celles de leurs pairs.

Si cette logique-là continue de sévir, notamment au sommet de l'Etat, nous n'avons pas fini d'en faire des schémas !

Concernant l'élaboration de celui qui nous occupe aujourd'hui, nous ne pouvons qu'y souscrire. Question de cohérence entre ce que nous appelons de nos vœux et la réalité de ce qu'il contient.

En revanche, dans le diagnostic territorial, je m'interroge sur un point précis.

En effet, il est dit, je cite : *"L'enquête habitant et les réunions territoriales ont rappelé les difficultés rencontrées par de nombreux usagers confrontés à la nécessité d'utiliser des services en ligne"*.

Si je ne conteste pas ces éléments, bien au contraire, je reste perplexe quant à la façon de collecter ces données, puisque "L'enquête habitant" a été réalisée en ligne depuis les sites internet du Département et de la Préfecture...

Cela implique que les personnes qui ont répondu savaient utiliser l'outil informatique. Par conséquent, les gens les plus éloignés du numérique n'ont pas pu participer à une étude dont ils sont pourtant la cible. C'est assez curieux comme démarche.

D'ailleurs, une étude menée par l'association "Les Petits Frères des pauvres" et publiée le 27 septembre dernier démontre que plus d'un quart des seniors de plus de 60 ans n'utilisent jamais internet et cela grimpe à près de 60 % pour les plus de 85 ans.

Nous devons faire attention à ne pas faire du numérique un facteur d'exclusion supplémentaire, notamment pour une classe d'âge déjà isolée et visée par les politiques comptables du gouvernement.

Nous ne sommes pas contre la numérisation, mais cela ne doit pas être la seule solution miracle à la problématique d'accessibilité aux services.

Quand il s'agit des services sociaux, ou des services de recherche d'emploi en particulier, il nous semble impératif que l'humain soit au coeur des dispositifs pour appréhender dans toute sa complexité la situation singulière de chacun.

Enfin, ce schéma préconise à plusieurs reprises la mutualisation, je cite, "dans un contexte de raréfaction des moyens".

Si en mathématiques moins fois moins font plus, en matière de services publics cela ne saurait aboutir à la même conséquence !

La mutualisation est utile si elle est désirée, souhaitée par adhésion, et non par contrainte, par défaut ou par dépit pour palier la baisse de moyens budgétaires.

L'accessibilité aux services pour tous, partout et tout le temps ne pourra s'effectuer que si les budgets qui lui sont imputés sont à la hauteur des enjeux qui relèvent de cette question.

Le dogme libéral de la baisse de la dépense publique doit rapidement être abandonné pour enfin s'occuper d'adapter les moyens aux besoins. Et ceci, dans l'un des pays les plus riches au monde, cela ne devrait pas être bien compliqué. Question de volonté et de projet politique.